

tionnarisme » coûteux et les lois impopulaires. Le drapeau français flotte sur les clochers. A Luxembourg on apprend soudain qu'une grande réunion politique doit s'y tenir le 16 mars.

Le gouvernement, surpris et inquiet par le progrès des idées réformistes qui gagnent journellement de nouvelles communes ne sait pas trop comment apprécier la situation. Le chancelier lui reproche de minimiser les événements de Paris. De la Fontaine fait aussi erreur « lorsqu'il dit que la conduite des Parisiens rencontre dans notre pays de l'antipathie. Votre Majesté pourrait avoir la preuve du contraire si les événements que nous redoutons venaient à se réaliser... Je sais que bien des coeurs désirent un nouvel ordre de choses. Une pareille sécurité dans un haut fonctionnaire est fâcheuse, car elle laisse le gouvernement dans une erreur funeste. »<sup>1)</sup> Le 8 mars le gouverneur mande que le *Courrier* accuse l'administration d'apathie. Cependant il n'ose plus exercer la censure avec rigueur et déplore de n'avoir pas d'organe à sa disposition pour « rectifier les faits ».

Le *Courrier* où Charles Metz mène le train affirme en effet « que le gouvernement se montre au-dessous des circonstances ». Il se moque de la constitution de 1841 et du doctrinarisme vieilli des gouvernants. « S'il fallait choisir entre l'ordre et la liberté je choiserais la liberté. Le Luxembourg méritait mieux de son roi ! » Le 7 mars le gouverneur sort de sa réserve et formule les premières propositions de réforme : 1° L'abolition de la censure déjà proclamée dans divers Etats de la Confédération ; 2° le rappel du vicaire apostolique ; « que Votre Majesté fasse des démarches auprès du Saint-Siège » ; 3° la promulgation immédiate de la loi sur l'enseignement supérieur et moyen.<sup>2)</sup> Le 15 l'autorisation de proclamer la liberté de la presse arrive ; l'arrêté est publié dans la journée même. De l'aveu du chancelier, la mesure vient trop tard ; l'agitation continue. Le lendemain le gouverneur exprime dans une nouvelle dépêche ses craintes d'un soulèvement général : « Quel est le caractère du mouvement révolutionnaire ? C'est un délire de la classe prolétaire. Nulle part on n'a vu la classe moyenne ou supérieure... un seul cadavre eût été peut-être le signal d'un soulèvement général. Il eût fallu alors recourir à une puissance étrangère ce qui aurait causé des complications dangereuses. »<sup>3)</sup> Pour parer au pire, de la Fontaine réclame incessamment des mesures plus larges : la révision de la constitution d'Etats, l'ouverture de négociations avec Rome, la publicité des séances des Etats et la sanction des lois sur l'enseignement moyen et sur l'ordre judiciaire. Sans attendre la réponse royale le conseil lance une proclamation dans laquelle il informe le pays de sa dernière démarche. « Il fallait rallier par un acte éclatant les sympathies de la classe

<sup>1)</sup> Blochausen au roi, 3 mars. AGL. Chanc. N° 7.

<sup>2)</sup> Le gouverneur au roi, 7 mars. AGL. Chanc. N° 17.

<sup>3)</sup> Le gouverneur à Blochausen, 16 mars. AGL. Chanc. N° 7.